



Liquidation de patrimoine

Par **JACQUEMOUD**, le **26/11/2009** à **10:35**

Bonjour,rnrnJe suis divorcé depuis le 13 juin 2009 , nous sommes actuellement dans la phase de partage de patrimoine .rnMon ex femme à quitté le domicile conjugal le 24 septembre 2004 et depuis cette date je vie dans l'appartement que nous avions achetez ensemble je paye le prêt immobilier pour cette appartement seul depuis septembdre 2004 . Mon ex femme peut elle me demander un loyer pour cette période d'occupation de domicile et si oui sur qu'elle base .rnDe mon côté suis je en droit de lui demander la moitier du prêt immobilier payer depuis septembre 2004 ?rnrnMerci pour votre réponse rnrnCordialement

Par **lili**, le **27/11/2009** à **14:13**

Lorsqu'il y a séparation officielle établie par le juge, tout est mentionné dans l'acte reçu à ce moment-là, en attendant la poursuite du divorce, la valeur des biens, les pensions provisoires, la charge des enfants etc ...rnPour ma part je demeure dans l'appartement acheté en commun avec mon ex-mari, et j'en garde la jouissance gratuite puisque c'est lui qui en est parti. Idem pour le mobilier, le véhicule etc ...rnJe n'ai pas le même problème concernant le prêt immobilier puisque plus de prêt à payer, mais j'en assure toutes les charges et dépenses fixes le concernant.rnA la fin de l'estimation de vos biens, la partie qui aura été à votre seule charge durant le divorce sera en plus pour vous en valeur restante. Mon ex-mari voulait aussi me faire payer un loyer sur ce bien occupé par moi, mais le juge a refusé.rnJe vous souhaite du courage car c'est vraiment une très pénible épreuve.rnCordialement.